



REAMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DE LA CAF 31

24 RUE RIQUET A TOULOUSE.

DCE

CCTP LOT 11

Peinture

JUIN 2026 – V01

ERIC | **TAVEAU** | CONCEPTIONS
ARCHITECTURE | URBANISME | CONSEIL | DESIGN
Architecte DPLG Gagnac sur Garonne



SOMMAIRE

GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DU LOT	3
DOCUMENTS NORMATIFS :	3
GÉNÉRALITÉS SUR LES OUVRAGES DE PEINTURE	3
TRAVAUX PREPARATOIRES	4
QUALITE DES PRODUITS DE PEINTURE	4
MISE EN PEINTURE DES BLOCS PORTES :	5
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :	5
PRE NETTOYAGE OPR et NETTOYAGE FINAL POUR RECEPTION :	6
1- DESCRIPTION DES OUVRAGES DU PRESENT LOT :	7
1-1-PEINTURE :	7
1-1-COLORIS ET FINITIONS :	7
PEINTURE SUR PLATRE ET ASSIMILES (plaque de platre cartonnée) :	8
SUR BOIS :	9
SUR METAL :	10
CORNIERE MURALE PROTECTION ANGLE :	10
FINITIONS – JOINTS – RACCORDS AVEC LES AUTRES OUVRAGES :	10
NETTOYAGES DE FIN DE CHANTIER :	11
En phase d'OPR :	11
Avant la réception finale :	11

GENERALITES DE MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DU LOT

DOCUMENTS NORMATIFS :

L'entreprise devra réaliser ses ouvrages selon les règles de l'art, les normes en vigueur et notamment les documents de référence suivants (*liste non exhaustive*) :

- DTU 59.1 : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais
- DTU 59.4 : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux

GÉNÉRALITÉS SUR LES OUVRAGES DE PEINTURE

Les prix de l'entreprise devront comprendre toutes sujétions de préparation des supports, de re-champissage, de couleur vive et toutes teintes.

Les produits pour les travaux d'apprêt seront compatibles avec les produits servant à réaliser les couches suivantes.

Les applications seront limitées à 0,35 kg/m² humide pour les peintures brillantes, à 0,5 kg/m² pour les peintures mates et satinées et velours sur supports MO ou M1.

Mise en œuvre

Les travaux de peinture seront exécutés couche par couche, sur ordre du maître d'œuvre, après vérification de la couche précédente et des travaux préparatoires correspondants.

Une reconnaissance de chaque couche par attachement pourra être exigée.

L'entrepreneur devra naturellement prendre toutes précautions lors de l'exécution des peintures extérieures et intérieures pour assurer une protection efficace de tous les ouvrages sur lesquels il n'a pas à intervenir. Il devra fournir au Maître d'Œuvre, au préalable, les types et les procédés de protection qu'il prévoit d'utiliser, et ne les appliquera qu'après avoir reçu son agrément.

De toute manière, il devra effectuer en fin de chantier un nettoyage complet et soigné de toutes les parties ayant été accidentellement souillées. Il devra procéder éventuellement à tous raccords partiels (ou même de peinture totale), de tous les ouvrages, afin d'obtenir des résultats irréprochables.

Nota : Il est rappelé que pour certains pigments (tel que le rouge) la couche d'impression doit être foncée pour une meilleure couverture des couches de finition.

TRAVAUX PREPARATOIRES

RAPPEL IMPORTANT : Une réception contradictoire à la diligence du lot peinture est exigée entre le présent lot et le(s) lot(s) ayant réalisé le support à peindre. Le peintre transmettra ses réserves au lot concerné et à la Maîtrise d'Oeuvre. Ces réserves devront être levées par les lots concernés. Après cela (ou en l'absence de ce constat contradictoire) le présent lot assume seul la responsabilité de qualité de finition des ouvrages à peindre.

Sont dûs au présent lot, les travaux préparatoires décrits ci-après, selon les subjectiles, pour obtenir une parfaite qualité des ouvrages :

- Égrenage : Élimination des grains qui subsistent en surface des plâtres neufs coupés, et que l'époussetage ne peut enlever. L'égrenage s'exécute à sec, le matériau étant sec, à l'aide d'un couteau à enduire ou d'un riflard. L'égrenage sera exécuté de façon à ne pas blesser le support.

- Brossage : Brossage à la brosse dure de toutes les parties enduites au mortier, ainsi que toutes les parties métalliques, y compris tuyauteries.

- Dégrossissage : S'exécute en continu avec des enduits définis à l'article 2.22 du DTU 59.1 en travaux intérieurs seulement, pour faire disparaître les irrégularités de surface occasionnées notamment par : les bullages, les creux et balèvres, les joints creux entre éléments préfabriqués.

- Rebouchage : À l'enduit maigre ou gras pour faire disparaître les imperfections des fonds imprimés aussi bien sur les murs que sur les boiseries.

- Enduisage : Consistant à recouvrir le subjectile poreux ou rugueux d'une couche d'enduit assez épaisse pour en égaliser la surface et pour que ses porosités ne soient plus accessibles à la peinture.

- Ratissage : À effectuer quand les opérations d'enduisage et de rebouchage sont terminées et après séchage et enduits des mastics, à l'aide d'abrasifs, en particulier avec du papier de verre. Ponçage sur toutes les parties pour obtenir des fonds lisses, compris ponçage entre couches pour obtenir un travail soigné.

- Travaux préparatoires sur métal : Décapage de la rouille et de la calamine réalisé par piquage, disquage, projection d'abrasif au degré de soins contractuel (au moins de 2 si le degré n'est pas fixé). Brossage du subjectile.

QUALITE DES PRODUITS DE PEINTURE

Teneurs maximales en COV

L'ensemble des peintures devra avoir les caractéristiques indiquées dans la directive 2004/42/CE et le Décret 2006-623, textes 59 et 62 du Ministère de l'écologie et du développement durable concernant les émissions de COV (Composants Organiques Volatiles).

• Labels :

Les produits prescrits ci-après ou leur équivalent devront bénéficier (sauf impossibilité technique avec l'emploi envisagé) du label NF environnement et/ou de l'écolabel Européen.

Résistance à l'abrasion humide (lessivabilité)

Selon la norme NF EN 13300 - produits de peinture et systèmes de peinture en phase aqueuse pour murs et plafonds intérieurs – (Février 2002), on ne parle plus de « lessivabilité » ou de « lavabilité » mais de « résistance à l'abrasion humide ».

D'après cette norme, la résistance à l'abrasion humide évalue la résistance du feuil à des lavages répétés.

Elle peut être mesurée uniquement sur un revêtement dont la granulométrie est inférieure à 100 µm, appliquée sur des surfaces lisses, non texturées, non rugueuses.

La résistance à l'abrasion humide est déterminée selon la norme ISO 11998 après une période de séchage du feuil de 28 jours à 23° (+2) et 50 % (+-5) d'humidité relative. La classification est donnée en fonction de la perte d'épaisseur du feuil.

Les peintures et vernis utilisés sur boiseries classés M3 devront avoir un P.V. de tenue au feu (CF ou PF).

MISE EN PEINTURE DES BLOCS PORTES :

La prestation de peinture comprend en règle générale les menuiseries sur les deux faces et les cadres des portes (sauf si portes stratifiée).

Les peintures et vernis utilisés sur boiseries classés M3 devront avoir un P.V. de tenue au feu (CF ou PF).

De manière générale les paumelles et serrures à larder ne sont pas à peindre et seront protégées pour être laissées brutes par le présent lot.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Une attention particulière sera portée lors de l'analyse des offres dans un premier temps et lors de la phase chantier dans un second temps sur le respect de règles environnementales élémentaires, notamment sur :

- L'emploi de produits à très faible teneur en COV, labellisés et a minima classé A+ et ce pour toutes les catégories de produits : colles, sous couches, préparation de support, ragréages, peintures et vernis de finition, etc....
- Le nettoyage du matériel avec des stations de lavage (pinceaux rouleaux, etc) sur site ou en retour atelier (interdiction formelle de nettoyage sauvage du matériel aux points d'eau chantier avec rejet dans les égouts, les EP ou en pleine terre.)
- Les mesures et dispositions prises par l'entreprise en matière de recyclage des fond de pot notamment.

Des pénalités seront appliquées (150€ par infraction constatée) en cas de non respect des ces règles essentielles.

PRE NETTOYAGE OPR et NETTOYAGE FINAL POUR RECEPTION :

Sauf spécifications contraires au chapitre 2 ci-après, l'entreprise du présent lot devra à sa charge, conformément au CCTP 0, le nettoyage final intérieur de l'ensemble des bâtiments avant la réception des travaux sur ordre du Maître d'œuvre. Un pré nettoyage sera demandé pour la réalisation des Opération sPréalables à la réception, permettant à la maîtrise d'oeuvre de s'assurer du correct état des ouvrages livrés (dépoussiérage, enlèvement des protection, etc...) Le nettoyage fin (vitrierie, nettoyage sols et surfaces horizontales et verticales) pour livraison au Maître d'Ouvrage sera effectué sur ordre de l'OPC , APRES levée des principales réserves de tous les corps d'état.

NOTA : le nettoyage des façades, du trottoir et de la cour est à la chgarge des **lot 3 ITE-enduit et lot 1 GROS ŒUVRE - VRD**.

En cas de salissure importante sur un ouvrage et en cas de doute sur le nettoyage à effectuer, le présent lot pendra avis sur la méthode de nettoyage à adopter auprès du lot ayant réalisé l'ouvrage concerné.

L'entreprise s'interdira de racler ou d'utiliser tout matériel susceptible de rayer ou d'endommager le support à nettoyer. Dans le cas contraire elle pourra être jugée responsable de la dégradation et être dans l'obligation de prendre la charge la réparation ou le remplacement de l'ouvrage dégradé si jugé nécessaire par le Maître d'Oeuvre.

1 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DU PRESENT LOT :

Voir le chapitre 2 « repérage des ouvrages » ci-après qui précise l'implantation des ouvrages à réaliser.

1-1-PEINTURE :

1-1-COLORIS ET FINITIONS :

Les coloris sont au choix de l'architecte et seront donnés en période de préparation de chantier : sauf spécification ci-après.

Les plafonds seront traités en blanc RAL 9010 finition MAT,

Les peintures des parois verticales (cloisons et murs enduits seront d'un blanc légèrement cassé (BLANC VERBIER du Nancier CHROMATIC) en finition VELOURS.

Les boiseries des blocs portes, et les châssis bois intérieur seront vernis, les ouvrants des portes prévus stratifié au lot menuiserie, seule la trnche sera à vernir par le présent lot.

Les plinthes seront peintes de la couleur du mur support en finition SATINE

Certaines parois pourront être traitées en couleurs pour rehausser les volumétries. Elles ne donneront pas lieu à des supplément de prix.

De manière générale :

Sauf prescription contraires :

- les blocs portes seront de couleur plus soutenues que les murs,
 - les plinthes bois seront traitées de la même couleur que le panneau mural sur lequel elles se trouvent,
 - Il n'y aura pas de plinthes ni sur les sanitaires (faïence jusqu'au sol), ni sur les habillages muraux spécifiques (bois, panneaux acoustiques, bardage métal, résine, etc....).
 - Tous réseaux apparents (cuivre polyéthylène, acier, etc...) est à peindre par le présent lot.
- De manière générale, les réseaux sont prévus encastrés sur les parties neuves. Les réseaux apparents (sorties dessous plans vasques) sont à peindre.

En matière environnementale et de développement durable la Maitrise d'œuvre recommande l'emploi d'une marque de peinture de qualité et de fabrication française de préférence locale telle que par exemple MAESTRIA située à Pamiers (09).

PEINTURE SUR PLATRE ET ASSIMILES (plaque de plâtre cartonnée) :

L'entreprise du présent lot devra sur les ouvrages neufs et existant (voir plans projet) :

- La réception sans réserves du support de manière contradictoire au près du lot 6 cloison-plafond,
- Le dépoussiérage du support,
- l'application d'une couche d'impression, base acrylique marque MAESTRIA
- le ratissage à l'enduit fin des parties présentant des défauts non vus à la réception du support,
- un égrenage fin,
- l'application de 2 couches de finition satinée, base acrylique marque MAESTRIA avec égrenage très fin si nécessaire entre les 2 couches.

Localisation :

Selon plans architecte :

En murs :

- ensemble des paroi sur le hall d'accueil comprenant la zone accueil niveau 1 avec attente adultes et enfant, banque accueil, sas ERT et bureau manager et salon d'apaisement, libre service (*)
- grand imposte au dessus des box 1 à 7 (hauteur retombée 95cm).
- Intérieur du sas ERT, du bureau manager et du salon d'apaisement
- Couloir sanitaire et couloir de repli
- Box 1 à 7,
- Doublage créé sur une partie de la salle de visio-conférence (salle ovale) (hauteur à peindre = 2m50)

En plafond placo :

- Ensemble du plafond sas entrée et sas sortie

- Retombées et boîtes à rideaux des box 1 à 7 (voir coupe A).

NOTAS :

- Sur tout le long de la façade vitrée rue Riquet les meneaux intérieurs, et la partie placo de la boîte à rideau sont à repeindre intégralement, compris protection des grilles de soufflage conservées.
- Les hauteurs sous plafond sont indiquées sur les plans architecte (voir aussi coupe A).

SUR BOIS :

En intérieur :

L'entreprise du présent lot procèdera sur les huisseries des portes et sur les plinthes à recouvrement (h=14 cm), lorsque celles-ci ne sont pas vernies par le menuisier (voir nota ci-après) et couvre joints neufs :

- Au nettoyage – dépoussiérage du support
- A l'application d'une couche d'impression, base acrylique marque MAESTRIA
- A un égrenage fin,
- A l'application de 2 couches de finition satinée, base acrylique marque MAESTRIA avec égrenage très fin si nécessaire entre les 2 couches

Préparation identique pour les vernis sur tranches des portes stratifiées du lot 07 menuiserie.

NOTAS LIMITE PRESTATIONS :

- les grands ensembles menuisé des box sont à vernir par le lot 07 Menuiserie
- Les châssis vitrés et portes vitrées sont à vernir par le présent lot.
- Le dossier du mobilier libre service (réalisé en stratifié par le menuisier)

Toutes les autres huisseries, neuves ou existantes, de la zone travaux insérées dans les cloisons ou mur placo sont à peindre par le présent lot de la couleur de la paroi.

Ne sont pas à peindre :

- Les menuiseries extérieures sont en aluminium thermolaqué.
- Sauf prescription contraire, les tablettes de fenêtres, caisson ou tablettes et plans de travail et étagères qui sont prévues en stratifié.
- Les ensembles menuisés des box (prévus vernis au lot 7)
- Les portes stratifiées et les portes vitrées

SUR METAL :

- Sans objet : le bardage gris de la boîte du sas entrée-sortie n'est pas à repeindre, mais à protéger par le présent lot pendant les opérations de peinture à proximité.

CORNIERE MURALE PROTECTION ANGLE :

Fourniture et pose de cornières murales de protection angle adhésives 26 X 26 mm, à angle arrondi en aluminium anodisé naturel de type DINAC ou équivalent.

Elles seront posées d'un seul tenant sur une hauteur de 2m sur les angles saillants à traiter.

Elles seront appliquées sur les angles saillants des circulations communes.

Localisation : angles saillants sur hall et couloir sanitaire et repli et attente : 10 unités

FINITIONS – JOINTS – RACCORDS AVEC LES AUTRES OUVRAGES :

L'entreprise devra la réalisation de tous les joints de finition acrylique en raccord avec les autres ouvrages en contact avec les parties à peindre décrites au présent CCTP, notamment (liste non exhaustive)

- raccord avec menuiseries intérieures,
- raccord avec menuiseries extérieures,
- raccord avec carrelage mural ou faïence ou crédence en l'absence de baguette d'angle.,
- raccord avec plinthes,

Sont exclus du lot peinture :

- les raccords de tablette ou d'élément de mobilier fixe à charge du lot menuiserie intérieure.
- les raccords sol souple – plinthe à charge du lot sol souple.
- Tout autre joints qui ne serait pas en contact avec une partie à peindre par le présent lot.

Les joints seront propres et soignés, sans discontinuité ni amas de matière. De manière générale il seront lissés dans le plan du support sur lequel ils sont appliqué. Ces joints n'étant pas des joints d'étanchéité mais de finition esthétique il ne seront pas traité en arrondi, mais à plat.

NETTOYAGES DE FIN DE CHANTIER :

En phase d'OPR :

Afin que les vistes d'Opérations Préalables à la Réception se déroulent correctement, l'entreprise procédera, sur ordre de l'OPC et par zones définies par celle-ci, après évacuation de leurs propres gravats par les différents corps d'état, à un premier nettoyage consistant à :

- Dépoussiérage par aspiration des surfaces verticales et horizontales afin de pouvoir en évaluer l'état.
- enlèvement des protections, sauf avis contraire des lots concernés

Avant la réception finale :

Afin de livrer le bâtiment au Maître d'Ouvrage, après la levée des principales réserves par les différents corps d'état, l'entreprise procédera, sur ordre de l'OPC à un nettoyage final sur l'ensemble du chantier consistant à :

- aspiration des surfaces verticales et horizontales
- nettoyages selon les recommandations des différents lots de ces mêmes surfaces, dont notamment :
 - o sols, et dessus des plinthes
 - o faïences et miroirs
 - o tablettes et autres mobilier,
 - o appareils sanitaires, (le sanitaire ERP qui est dans la zone travaux sera à nettoyer intégralement) **A confirmer si mis à disposition chantier par CAF 31**
 - o menuiseries extérieures et intérieure, y compris vitrerie sur l'ensemble de leurs faces,
 - o équipement électriques,
- enlèvement des étiquettes des équipements et matériaux, sauf avis contraire des lots concernés, tels que appareils sanitaires, vitrages, menuiseries, à l'exception des marquages réglementaires tels que PV feu, labels, etc.